

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1359

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli, pour que le texte soit clair sur ses intentions.